

## LE CSE : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comprendre et exercer efficacement la mission du comité social et économique

Public visé :

Membres du  
comité social et  
économique

Prérequis :

Aucun

### PROGRAMME

#### Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du comité social et économique
- Distinguer les missions de chacun
- Connaître les attributions économiques et financières
- Elaborer un rétroplanning par rapport aux obligations d'un CSE

#### Moyens pédagogiques :

- Conseils personnalisés sur les élections et la mise en place dans l'entreprise
- Mise en œuvre d'un plan de progrès par les participants

#### A/ Composition de l'instance

- Le Président et ses collaborateurs
- Délégation du personnel
  - Titulaires et suppléants
  - Le Bureau : secrétaire et trésorier
- Les membres délégués au conseil d'administration
- Représentation syndicale

#### B/ Le statut des membres du CSE

- Durée du mandat et fin du mandat
- Le crédit d'heures
  - Utilisation des heures
  - Annualisation et mensualisation
- La liberté de déplacement
- La formation économique
- Obligation de discrétion et le secret professionnel
- La protection des membres du CSE

#### C/ Le fonctionnement du CSE

- Personnalité civile, responsabilité du CSE et de ses membres
- Organisation interne
  - Le local
  - L'affichage
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Le personnel du CSE
  - Les réunions d'information

#### - Les Commissions

- Commissions facultatives
- Commissions obligatoires
  - SSCT
  - Égalité professionnelle
  - Logement
  - Formation professionnelle
  - Économique

#### - Les réunions

- Les réunions préparatoires
- Ordinaires et extraordinaires
- Les ordres du jour
- Les procès verbaux

#### - Recours aux experts

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Experts comptables
- Experts libres

#### D/ Les budgets de fonctionnement et d'activités sociales et culturelles

- La tenue et la conservation des comptes
- L'approbation et la communication des comptes

#### E/ Les attributions du CSE pour les entreprises de 50 salariés et plus

- Attributions économiques et professionnelles
  - La BDES
  - Les consultations récurrentes et ponctuelles

- Les activités sociales et culturelles
  - Les bénéficiaires
  - La gestion des activités
  - Les URSSAF

#### F/ Les attributions du CSE quel que soit l'effectif

- Les réclamations collectives et individuelles
- Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail
- Les actions auprès de l'inspection du travail
- Le droit d'alerte du CSE

Durée : 2 jours (14 h)